



## Association Le Meilleur Pour Nans Les Pins

14 Allée de la Tosca – 83860 Nans Les Pins  
Immatriculation W833008099 - Sous-Préfecture de Brignoles  
[lemeilleur.pour.nanslespins@gmail.com](mailto:lemeilleur.pour.nanslespins@gmail.com)

### COMPTE RENDU DE REUNION

#### Rencontre avec

M. Artuphel (Maire) et M. Morandea (Directeur Général des Services)

Du vendredi 7 janvier 2022

#### *Membres du bureau présents :*

Christophe Amigo, Francky Nicolaï, Michel Sitruk

De manière générale, la réunion s'est bien passée et s'est voulue positive et constructive. Cette réunion était destinée à faire le point avec M. le Maire à la suite de la présentation du projet d'extension faite par la société Vacanselect-Tohapi le 16 décembre 2021.

L'association rappelle à M. le Maire son opposition à ce projet qui lui paraît démesuré. Elle rappelle les nuisances sonores diurnes et nocturnes provoquées par le camping dans sa configuration actuelle, ainsi que les difficultés de circulation les jours d'arrivées et de départs des résidents. Après avoir tenté de s'offusquer de nos actions et réactions en mettant en valeur que la décision votée en CM le 08/11 consistait précisément à consulter la population tout en proposant une modification allégée du PLU, nous leur avons fait constater que le processus initial engagé il y a 1 an consistait à d'abord consulter les Nansais et Nansaises. Et non pour se faire d'y associer cette ouverture de révision du PLU signant une initialisation du processus d'extension.

Nous faisons part de notre regret sur le fait que la concertation n'ait pas été engagée au préalable de la délibération du 8 novembre 2021, et nous informons le Maire que des recours gracieux lui ont été adressés.

M. le Maire indique qu'il répondra au recours gracieux, mais qu'il n'en comprend pas l'utilité puisque le projet n'est pas arrêté, et que la délibération du 8 novembre était justement destinée à engager la procédure de révision, laquelle inclut la concertation souhaitée par l'association. Ils ont convenu de la pertinence de notre lecture des choses et ré-affirmé que les choses n'évolueraient que si les Nansais et Nansaises étaient d'accord (via la fameuse consultation).

M. le Maire considère qu'il lui appartient de tenir compte autant que possible des demandes et attentes de l'association, et plus généralement de la population de la Commune.

L'association fait remarquer que Tohapi a acquis le camping en connaissant l'existant et ses limites, et que la société a fait ses hypothèses économiques sur la base de la situation actuelle. Nous considérons donc qu'il appartient déjà à Tohapi de répondre aux doléances dans la situation actuelle.

M. le Maire fait remarquer que des progrès notables ont été constatés durant la dernière saison, en ce qui concerne les limitations en durée et en intensité du bruit nocturne.

Rapidement, Mr le Maire a tenu à nous communiquer ce qui l'a amené avec son équipe à ré ouvrir ce dossier. Il nous fait part de son inquiétude quant à la tournure que prendrait le camping si Tohapi se désengageait ne trouvant pas de rentabilité. Il craint ainsi, en cas de refus de demande d'extension, de voir Tohapi vendre ou poursuivre avec une fréquentation d'une population à problèmes.

Il évoque deux possibilités dans cette hypothèse :

1. Si Tohapi ne peut pas rehausser le niveau du camping comme ils l'ont annoncé en réunion , la société se tournerait vers une clientèle de bas de gamme avec les inconvénients que l'on imagine pour la commune et le voisinage immédiat, et avec le maintien des nuisances actuelles ;
2. S'il y a vente du camping par la société Tohapi, les bungalows appartiendraient alors à des propriétaires privés, et dans ce cas, en plus des inconvénients déjà mentionnés, le camping et le bois attenant deviendraient incontrôlables.

Enfin, M. le Maire rappelle que son objectif est un camping tourné vers la nature et sa valorisation, et qui apporte de l'animation dans le village ainsi qu'un bénéfice pour les Nansais, notamment, en ce qui concerne l'emploi, les écoles et les commerces.

La Mairie rejoint ainsi le propos mis en avant par Tohapi, de pouvoir relever le standing de sa clientèle en lien avec les investissements souhaités.

Le tout en citant les exemples suivants :

1. la mauvaise expérience du centre de soins pulmonaire de Nans-les-pins, qui est tombé en déshérence et a été squatté à la suite du désintéret de son propriétaire,
2. la mauvaise expérience du camping municipal du Castellet qui est sujet à une occupation anarchique incontrôlable, avec constructions et occupations illégales, dérive vers des habitations principales sauvages.

Nous avons alors rétorqué le risque plus grand qui serait pris en doublant la capacité et nécessairement toutes les nuisances adjacentes avec certes des améliorations (murs anti bruits, discothèque sous cloche..) mais également de montrer du doigt les zones d'ombres du projet avec un Toboggan venant aggraver irréfutablement les nuisances toute la journée via des cris d'enfants légitimes, ou encore ce discours complètement délirant de Tohapi concernant une volonté de déforestation sans abattage d'arbres malgré les quelques 250 habitations supplémentaires ?!?

Là encore, Mr le Maire et son DGS n'ont pu opposer nos arguments.

L'objectif plus détaillé concédé par la Mairie serait de limiter les 250 emplacements supplémentaires requis par Tohapi à une centaine.

Dans ce contexte, il considère que le statut quo serait dangereux pour la Commune. Il considère que le projet d'extension du camping, tel qu'il est présenté aujourd'hui par Tohapi doit être pris comme une base de discussion vouée à être profondément retravaillée.

Mr le Maire et son adjoint ont rapidement tenu à nous indiquer leur volonté de s'associer à notre mouvement pour travailler sur le sujet.

M. le Maire pense que l'association, comme la Commune, ont intérêt à s'impliquer ensemble dans ce travail, et propose à l'association de définir une position qui réponde à toutes ces contraintes, pour négocier ensuite ensemble cette position avec la société Tohapi.

Notre Association et la mobilisation que nous avons générée représentant finalement pour eux un levier pour contrer les velléités de grandeur de Tohapi et modérer celle-ci.

Nous avons alors convenu de faire évoluer le projet vers une nécessité de voir Tohapi découper celui-ci en plusieurs phases.

Et de leur demander ainsi, de commencer par apporter sur la version actuelle du camping toutes les améliorations requises depuis des années par les riverains excédés.

Nous conditionnerions sans aucun engagement de réalisation ce pré-requis à une éventuelle étude d'extension modérée par la suite...

Notre réunion tri partie à venir consistant à proposer et présenter à Tohapi cette nécessité absolue qui constituerai un pré requis non négociable avec un cahier des charges à établir avec eux.

Pré requis qui dès lors que ce dernier soit validé et planifié par toutes les parties, donnerait lieu à une étude de leur projet d'extension qui serait cadré et passerait par là encore un accord de toutes les parties (Mairie/Tohapi/Assos).

Cette phase s'effectuera là aussi de façon cadrée et bornée, avec d'ores et déjà des curseurs de travail déjà évoqués fermement avec la Mairie, par la non-réalisation ferme de ce toboggan et une limite maximale du nombre de logements (100 pour le moment via la proposition de la Mairie, mais l'Association pourrait demander à ce qu'il soit encore réduit).

Le tout via une "ceinture" végétale préservée sur tout le contour du terrain.

C'est sur cette base que nous avons accepté de réaliser une prochaine réunion avec toutes les parties (Mairie, Association et Tohapi).

La seule action sur laquelle nous sommes oralement tombé d'accord, après que nous en soyons à l'initiative, c'est de voir Tohapi procéder à la phase D'AMÉLIORATION de leur version de camping actuelle.

En conclusion, l'association et le Maire conviennent de définir un rendez-vous afin d'établir la base de discussion avec Tohapi.